

	<h1 style="margin: 0;">FICHE DE DONNÉES</h1> <p style="margin: 0;">Conformément à Reg. (UE) 830/2015</p>					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	1 di 9

## 1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identification de produit

Nom commercial **WC VERDE Disincrostante LINDOR**

### 1.2 Utilisation conseillée

Domaines d'utilisation Toilettes détartrants acide  
Utilisations du consommateur [SU21], Utilisations professionnelles [SU22]  
Utilisations déconseillées Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NEW FADOR S.r.l.  
Via M. Calderara 31 - 25018 Montichiari (BS)  
Tel. +39 030 961243 - Fax +39 030 962500  
[www.newfador.it](http://www.newfador.it) - [info@newfador.it](mailto:info@newfador.it)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel. + 39 030 961243 (8:30 à 17:30 - lundi / vendredi)  
Au paragraphe 16 de la présente fiche technique sont donnés les coordonnées des centres antipoison en Italie actif 24 heures sur 24.

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008:

Pictogrammes:  
GHS05, GHS07

Codes de classe et catégorie de danger:  
Skin Corr. 1A, Aquatic Chronic 3

Codes des mentions de danger:  
H314 - Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.  
H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Produit corrosif: Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.  
Le produit est dangereux pour l'environnement, car il est nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

### 2.2. Étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n 1272/2008:

Pictogrammes, codes d'avertissement:  
GHS05 - Danger



Codes des mentions de danger:  
H314 - Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.  
H412 - Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

Codes pour risques supplémentaires:  
Sans objet.

Conseils de prudence:

Général

P101 - Si un médecin est nécessaire, mettre à la disposition du récipient ou l'étiquette du produit.  
P102 - Conserver hors de la portée des enfants.

Prévention

P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection du visage.

Réaction

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / eau.  
P305 + P351 + P338 - LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles contacter si facile à faire.

Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

Préservation

P405 - Garder sous clef.

Disposition

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	2 di 9

P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Il contient: acide hydrochlorique 6,6%

Contient (Reg CE 648/2004.): <5% tensio-actifs cationiques, des désinfectants, des agents tensioactifs non ioniques, les tensioactifs amphotères, les parfums.

Emballage à être équipé d'une fermeture de l'enfant.

Emballage pour porter un avertissement tactile.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,00 g / l

### 2.3 Autres dangers

Substance et/ou mélange ne contient pas de substances PBT/vPvB conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques.

## 3. Composition/information sur les composants

### 3.1 Substances

Pas applicable.

### 3.2 Mélanges

Voir le point 16 pour le texte intégral des mentions H

Substance	Concentration	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
acide chlorhydrique à 6,6%	> 5 <= 10%	Skin Corr. 1B, H314; STOT SE 3, H335	017-002-01-X	7647-01-0	231-595-7	01-2119484862-27-XXXX
2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol	> 1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400 10	N.A.	25307-17-9	246-807-3	N.A.
Chlorure Hexadecyltriméthylamm onium	> 0,1 < 3%	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	n.a.	112-02-7	203-928-6	01-2119970558-23

## 4. Premiers secours



### 4.1 Description des premiers secours

inhalation:

Aérer la zone. Retirez immédiatement le patient de la zone contaminée et la garder au repos dans un endroit bien ventilé. Appelez un docteur.

Si vous vous sentez mal, demander un avis médical.

Le contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Consulter un médecin immédiatement.

Le contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment à l'eau courante, avec les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes; puis les yeux avec gaze stérile sèche. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas utiliser des gouttes oculaires ou une pommade de toute nature avant d'obtenir un examen ou des conseils.

Ingestion:

Administrer l'eau avec l'albumine; ne pas administrer du bicarbonate.

Ne pas faire vomir ou des vomissements. Consulter immédiatement un médecin visite.

### 4.2 Principaux symptômes et effets

Produit corrosif: Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

Le produit est dangereux pour l'environnement, car il est nocif pour la vie aquatique avec des effets durables.

### 4.3 Soins et traitements médicaux

En cas de consultation d'un médecin, de mettre à la disposition du récipient ou l'étiquette du produit.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	3 di 9

## 5. Ces cas d'incendie



### 5.1 Moyens d'extinction:

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO<sub>2</sub>, mousse, poudre chimique.

Moyens de l'extinction à éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser une protection pour les voies respiratoires.

Casque de sécurité et vêtement de protection totale.

Le jet d'eau peut être utilisée pour protéger les personnes impliquées dans l'extinction.

Il est également conseillé d'utiliser un appareil respiratoire, en particulier, si elle fonctionne dans des endroits fermés et mal ventilé et en tout cas si vous utilisez de produits halogénés (de fluobrene, Solkane 123, naphthyle, etc.).

Refroidir les conteneurs avec jets d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de fuite accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

S'éloigner de la zone. Ne pas fumer.

Utilisez un masque, des gants et les vêtements de sécurité.

Pour les secouristes:

Utilisez un masque, des gants et les vêtements de protection.

Éteindre les foyers.

Aérer suffisamment.

Ne pas fumer.

Évacuer la zone à risque et consulter un expert.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Limiter les fuites avec de la terre ou de sable.

Si le produit est déversé dans un cours d'eau, dans le système de drainage, ou a contaminé le sol ou la végétation, avertir les autorités compétentes.

Éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur (décret-loi 152/2006 et modifications ultérieures).

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour contenir:

Recueillir le produit rapidement porter un masque et des vêtements de protection.

Récupérer le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. Finalement absorber avec un matériau inerte.

Empêcher de pénétrer dans le réseau d'égouts.

Pour le nettoyage:

Après la collecte, lavez la zone avec de l'eau et des matériaux impliqués.

Autres informations:

Aucun en particulier.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact et l'inhalation des vapeurs.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Voir également le paragraphe 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sécurisé

Conserver dans le récipient d'origine fermé hermétiquement. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	4 di 9

Garder les contenants en position verticale et sûre, en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
 Stocker dans un endroit frais, à l'abri de toute source de chaleur et l'exposition directe aux rayons du soleil.

### 7.3 Utilisation

L'utilisation du consommateur:

Stocker dans un endroit frais et sec.

Utilisations professionnelles:

Manipuler avec précaution.

Conserver dans un endroit aéré et loin des sources de chaleur.

Conserver le récipient bien fermé.

### 8. Contrôle à l'exposition/protection individuelle



#### 8.1 Paramètres de contrôle:

Aucune donnée disponible pour le mélange en tant que tel.

Connexes contenait des substances:

6,6% d'acide chlorhydrique:

STEL 10 ppm, 15 mg / m<sup>3</sup>

TWA 5 ppm, 8 mg / m<sup>3</sup>

VLE (15 min) et MPT (8 heures) sont données sur la base d'exposition professionnelle de caractère indicatif Dell Limites européen

VLE: limite d'exposition à court terme sur la base

MPT: Moyenne pondérée dans le temps (TWA)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller le lieu de travail

l'acide chlorhydrique 7647-01-0 (25-50%)

WEL valeur à court terme: 2 ppm

A4

VL valeur à court terme: 15 mg / m<sup>3</sup>, 10 ppm

Valeur à long terme: 8 mg / m<sup>3</sup>, 5 ppm

DNEL exposition aiguë par inhalation: le SCOEL recommandé STEL (15min) de 10 ppm (15 mg / m<sup>3</sup>).

inhalation continue Exposition: CSLEP recommande TWA 8 heures de 15 ppm (8 mg / m<sup>3</sup>).

PNEC eau (eau douce): 36 mg / L

CPSE eau (eau salée): 36 mg / L

CPSE Wasser (gelegentliche Exposition): 45 mg / L

2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol

DNEL, inhalation, à long terme, les effets systémiques, les employés: 2112 mg / m<sup>3</sup>

DNEL, par voie cutanée, à long terme, les effets systémiques, les travailleurs: 0,3 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL, inhalation, à long terme, les effets systémiques, population: 0,745 mg / m<sup>3</sup>

DNEL, par voie cutanée, à long terme, les effets systémiques, population: 0,214 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL, par voie orale, à long terme, les effets systémiques, population: 0,214 mg / kg de poids corporel / jour

PNEC eau douce: 0,214 mg / L

CPSE, l'eau de mer: 0,0214 mg / L

CPSE, de l'eau (libération intermittente): 0,87 mg / L

PNEC sédiments (eau douce): 1692 mg / kg de poids sec de sédiment

PNEC sédiments (eau de mer): 0,1692 mg / kg de poids sec de sédiment

PNEC sol: 5 mg / kg de poids sec de sol

chlorure Hexadecyltriméthylammonium:

DNEL, inhalation, à long terme, les effets systémiques, travailleur: 3,32 mg / m<sup>3</sup>

DNEL, par voie cutanée, à long terme, les effets systémiques, les travailleurs: 4,7 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL, inhalation, à long terme, les effets systémiques, population: 0,98 mg / m<sup>3</sup>

DNEL, par voie cutanée, à long terme, les effets systémiques, population: 2,83 mg / kg de poids corporel / jour

DNEL, par voie orale, à long terme, les effets systémiques, population: 2,83 mg / kg de poids corporel / jour

PNEC eau douce: 0,00068 / mg / l

CPSE, l'eau de mer: 0.000068 mg / l

CPSE, de l'eau (libération intermittente): 0,0008 mg / l

CPSE, le traitement des eaux usées de l'usine: 0,4 mg / l

PNEC sédiments (eau douce): 9,27 mg / kg de poids sec de sédiment

CPSE, les sédiments (eau de mer): 0927 mg / kg de poids sec de sédiment

PNEC sol: 7 mg / kg de poids sec de sol

#### 8.2 Contrôle à l'exposition:

Contrôles techniques:

L'utilisation du consommateur:

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	5 di 9

Ouvrir avec précaution. Refermés et immédiatement le récipient.  
Adopter des mesures de protection personnelles pertinentes.

Utilisations professionnelles:

Ouvrir avec précaution. Refermés et immédiatement le récipient.  
Adopter des mesures de protection personnelles pertinentes.

Mesures de protection individuelle:

- a) La protection des yeux / du visage  
Pas nécessaire pour une utilisation normale.
- b) Protection de la peau
  - i) Protection des mains  
Pas nécessaire pour une utilisation normale.
  - ii) Autres  
Lors de la manipulation des vêtements de protection de la peau pure usure du produit (EN 14605).
- c) Protection respiratoire  
Pas nécessaire pour une utilisation normale.
- d) Risques thermiques  
Pas de danger pour signaler

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Connexes contenait des substances:

chlorure Hexadecyltriméthylammonium:

Tenir à l'écart / et / ou / i comme: la nourriture, les boissons. Nettoyage de la peau immédiatement après avoir manipulé le produit.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques:

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Odeur	parfumé	
Seuil olfactif	indisponible	
pH	0,5 - 1,5	
Point de fusion/point de congélation	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	108,6 ° C (20: azéotrope HCl 22%)	
Point d'éclair;	inflammables	ASTM D92
Taux d'évaporation	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammables	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	inflammables	
Pression de vapeur	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Densité de vapeur	01:27 à 20 ° C	
Densité relative	1,030 g / ml	
Solubilité	dans de l'eau	
Solubilité dans l'eau	plein	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	indisponible	
Température d'auto-inflammabilité	Cette propriété ne concerne pas la sécurité et de classification des produits	
Température de décomposition	indisponible	
Viscosité	1,9 à 15 ° C	
Propriétés explosives	Non classé comme explosif, ne contient pas de substances explosives au titre du règlement. Art CLP. (14 (2))	
Propriétés comburantes	Le produit est une substance oxydante	

### 9.2 Autres informations:

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,00 g / l.

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	6 di 9

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité:

Il réagit avec les bases.

### 10.2 Stabilité chimique:

Aucune réaction dangereuse si elle est utilisée comme indiqué.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il réagit avec les bases fortes, avec des gaz toxiques  
 Un atome d'hydrogène libre en présence de métaux.

### 10.4 A éviter

Évitez la lumière du soleil directe et de l'exposition à l'humidité. Éviter tout contact avec des bases fortes.

### 10.5 Matériaux incompatibles

Les alliages métalliques et les surfaces métalliques. Des bases fortes.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Il ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les utilisations prévues.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Sur le produit en tant que tels, ils ne sont pas effectué des tests toxicologiques.

- (A) Toxicité aiguë: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas respectées.
- (B) corrosion / irritation: Produit corrosif: Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
- (C) irritation des yeux / blessures: Produit corrosif: Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
- (D) la sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.
- (E) Mutagénicité sur les cellules germinales: D'après les données disponibles les critères de classification ne sont pas respectées.
- (F) cancérogénicité: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.
- (G) Toxicité pour la reproduction: Selon les données disponibles les critères de classification ne sont pas respectées.
- (H) une toxicité pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Le produit, par inhalation, il provoque une irritation des voies respiratoires.
- (I) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) L'exposition répétée: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectées.
- (J) risque d'aspiration: sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectées.

Connexes contenait des substances:

6,6% d'acide chlorhydrique :

Toxicité aiguë:

Valeurs LD / LC50 déterminantes pour la classification:

du chlorure d'hydrogène 7647-01-0 DL50 oral 238-277 mg / kg (rat)

DL50 dermique > 5010 mg / kg (lapins)

Effet primaire d'irritation:

Sur la peau: Irritant pour la peau et les muqueuses.

Sur l'œil: Effet fortement corrosif.

Les lapins 0,1 ml, 10%. (Méthode: OCDE 405, non BPL) lésions oculaires graves premier

Lésions oculaires graves: Lapins (OCDE 405) 0,1 ml de HCl à 10%. VSG une grave irritation, lésion de la cornée qui peut causer des dommages irréversibles à l'œil.

Inhalation: HCl en aérosol

LC50 (rat - 5 exposition min): 45,6 mg / L (39,5 à 52,8) équivalent à 31.008 ppm (26824-35845)

LC50 (rat - 30 exposition min): 8,3 mg / L (07/02 à 09/07) équivalent à 5666 ppm (4855- 6614)

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu

2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol

Inhalation: L'inhalation de vapeurs peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Peau: Peut causer des brûlures chimiques graves de la peau, des plaies qui guérissent lentement, la formation considérable de cicatrices.

Les symptômes peuvent apparaître avec un retard de plusieurs heures.

Yeux: Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: Toxicité aiguë modérée. Risque de brûlures aux muqueuses de la bouche et de la gorge.

DL50. par voie orale chez le rat 1000-2000 mg / kg

chlorure Hexadecyltriméthylammonium:

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	7 di 9

- a) Toxicité aiguë, par voie orale DL50 par voie orale (RAT) > 2,000 mg / kg
- b) une irritation de la peau, les yeux: Aucune information disponible
- c) Corrosivité: non corrosif
- d) Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- e) Toxicité à dose répétée: donnée non disponible
- f) cancérogénicité: Données non disponibles
- g) Mutagénicité: données non disponibles.
- h) Toxicité pour la reproduction: Données non disponibles

Cette considération est basée sur ce qui est connu sur la qualité des composants individuels.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

Sur le produit en tant que tels, ils ne sont pas réalisées test d'impact environnemental en cas de dissémination accidentelle dans l'environnement.

Connexes contenait des substances:

6,6% d'acide chlorhydrique :

Type de test / concentration active / méthode d'évaluation

Toxicité pour le poisson:

Toxicité aiguë *Lepomis macrochirus*, d'eau douce, semi-statique: 96h-LC50 = 20,5 mg / l (pH 3.25 à 3.5)

Toxicité sur daphnies et autres invertébrés: CE50 / CL50 pour les invertébrés d'eau douce: 0,45 mg / L, l'immobilisation essai de 4 heures

Guide de l'OCDE 202 (*Daphnia sp.*, Essai d'Immobilisation)

Les algues: *Chlorella vulgaris*, l'eau douce: 72h-CEr50 = 0,76 (pH 4,7) mg / l, 72h-NOErC = 0,364 mg / l (pH 5,0) (OECD 201)

CE50 / CL50 aux algues d'eau douce: 0,73 mg / L

Les bactéries: CE50 (3 h, le taux de respiration de l'eau douce): pH 5,0 -5.5

Elle entrave la respiration de l'activité des boues d'épuration

Guide de l'OCDE 209 (boues activées, inhibition de la respiration Test).

2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol

CL50 96 heures. poisson 0,39 mg / l Réf. 1279 Toxid

CE50 48 heures *Daphnia* 0,1 - 1 mg / l <sup>1</sup>) Ref Analogi Toxid 1647.

IC50 72 heures algues de 0,01 à 0,1 mg / l <sup>1</sup>) Ref. Analogi Toxid 1758

Très toxique pour les organismes aquatiques.

chlorure Hexadecyltriméthylammonium:

produit non toxique.

Le produit est nocif pour l'environnement et pour les organismes aquatiques après une exposition aiguë.

Adopter de bonnes pratiques de travail, en évitant l'élimination dans l'environnement.

### 12.2 Résistance et biodégradabilité

Connexes contenait des substances:

6,6% d'acide chlorhydrique:

Aucune donnée disponible

2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol

Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité établis par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.

Facilement biodégradable. > 60% DBO, 28 jours, Test bouteille fermée (OCDE 301D).

Chlorure Hexadecyltriméthylammonium:

Le produit peut être décomposé par abiotique (par exemple chimique ou photolyse) et biologique.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Connexes contenait des substances:

6,6% d'acide chlorhydrique:

Sans objet.

2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol

Aucune donnée disponible.

Chlorure Hexadecyltriméthylammonium:

E « est peu probable qu'il y ait une concentration dans les organismes.

### 12.4 Pénétration dans le sol:

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	8 di 9

Connexes contenait des substances:

6,6% d'acide chlorhydrique:  
 Air Très volatile.  
 L'eau, la solubilité du sol et de la mobilité

2,2 « - (9-octadéc-enylimino) biséthanol  
 Aucune donnée disponible

Chlorure Hexadecyltriméthylammonium:  
 Données non disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Substance / mélange PAS de substance PBT/vPvB conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII

#### 12.6 Autres effets néfastes:

Aucun effet indésirable se trouvent.

Règlement (CE) n 2006/907-2004/648

Le (l) agent tensio-actif (s) contenu (s) dans cette préparation (sont) en conformité avec (i) les critères de biodégradabilité établis par le règlement CE / 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données d'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront, à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergent pour les autorités.

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer conformément aux réglementations en vigueur. Tout produit restant doit être mis au rebut conformément aux réglementations en vigueur adressant aux entreprises autorisées.  
 Recycler si possible. Faire fonctionner conformément aux réglementations locales ou nationales.

#### 14. Informations relatives au transport



##### 14.1 Numéro ONU:

1789

Exemption possible de l'ADR si elle répondait aux caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: Emballage intérieur 5 col L 30 kg  
 disposés des plateaux d'emballage intérieurs avec rétractable ou film extensible: emballage interne 5 L col 20 kg



##### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

ACIDE CHLORHYDRIQUE

##### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe: 8  
 Label: 8  
 Tunnel restriction code: E  
 Quantité limitée: 5 L  
 Ems: F-A, S-B.



##### 14.4 Groupe d'emballage:

III

##### 14.5 Danger pour l'environnement:

Produit dangereux pour l'environnement.  
 Marine Contaminant: Non

##### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les produits doivent être transportés par des véhicules autorisés au transport de marchandises dangereuses en vertu des dispositions actuelles de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

	<b>FICHE DE DONNÉES</b> Conformément à Reg. (UE) 830/2015					Cod. Card S-P4/2-2
						Date Card 05/2010
						Rev. Card 1
Document No.	Date dessin	N° rev.	Compilé par	Approuvé par	Déposée par	Page
96/10	31.03.2016	6	RLAB	DG	RLAB	9 di 9

Le transport doit être effectué dans l'emballage d'origine et, de toute façon, dans des emballages en matériaux résistants à leur contenu et non susceptibles de générer des réactions dangereuses. Les gens du chargement et le déchargement des marchandises dangereuses doivent être formés sur les risques associés à la préparation et les actions qui doivent être prises en cas de situations d'urgence.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Il ne vise pas à transporter en vrac.

#### 15. Informations réglementaires

##### 15.1 Réglementation/législation spécifique à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Reg. 648/2004 / CE (Détergents), le décret-loi. 03.02.1997 n. 52 (classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses). 14/3/2003 décret-loi n. 65 (classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses). Décret législatif. 02/02/2002 n. 25 (Risques liés à des agents chimiques au travail). D. M. 26/02/2004 travail (limites d'exposition professionnelle); D. M. 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive. 2006/8 / CE). Règlement (CE) n 1907/2006 (REACH), le règlement (CE) n 1272/2008 (CLP) Règlement (CE) 790 / 2009.D.Lgs. 21 septembre 2005 n. 238 (directive Seveso Ter).

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas fait une évaluation de la sécurité chimique.

#### 16. Autres informations

Points modifiés de la révision précédente: 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers, 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôle de l'exposition, 10.1. Réactivité, 10.2. Stabilité chimique, 10.3. Possibilité de réactions dangereuses 10.4. Conditions à éviter 10.5. Matières incompatibles, 10.6. Produits de décomposition dangereux, 11.1. Informations sur les effets toxicologiques 12.1. Toxicité, 12.2. La persistance et dégradabilité 12.3. Potentiel de bioaccumulation 12.4. Mobilité dans le sol 14.1. Numéro ONU, 14.2. Nom d'expédition des Nations unies.

Description des signes de danger figurant au paragraphe 3

H314 = Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.

H335 = Peut causer une irritation des voies respiratoires.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H311 = Toxique par contact avec la peau.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

Classification réalisée à partir des données de tous les composants du mélange

références réglementaires majeures:

Règlement 2008/1272 / CE

Règlement 2015/830 / CE

ECHA Link (source d'information sur les substances chimiques produites ou importées en Europe)

produits chimiques <http://echa.europa.eu/it/information-on-;jsessionid=63968E9F85F91C26F330FF884618CFFF.live1>

Demandes d'échantillons fournis par le client sur la même matière première

Le cas échéant, il convient de noter la liste des centres ANTIVELINI accrédité par le Ministère de la Santé:

Responsabile	Ospedale	Città	Indirizzo	CAP	Telefono
Marco Marano	CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù"	Roma	Piazza Sant'Onofrio, 4	00165	06 68593726
Anna Lepore	Az. Osp. Univ. Foggia	Foggia	V.le Luigi Pinto, 1	71122	0881-732326
Gennaro Savoia	Az. Osp. "A. Cardarelli"	Napoli	Via A. Cardarelli, 9	80131	081-7472870
M. Caterina Grassi	CAV Policlinico "Umberto I"	Roma	V.le del Policlinico, 155	00161	06-49978000
Alessandro Barelli	CAV Policlinico "A. Gemelli"	Roma	Largo Agostino Gemelli, 8	00168	06-3054343
Primo Botti	Az. Osp. "Careggi" U.O. Tossicologia Medica	Firenze	Largo Brambilla, 3	50134	055-7947819
Carlo Locatelli	CAV Centro Nazionale di Informazione Tossicologica	Pavia	Via Salvatore Maugeri, 10	27100	0382-24444
Franca Davanzo	Osp. Niguarda Ca' Granda	Milano	Piazza Ospedale Maggiore, 3	20162	02-66101029
M. Luisa Farina	Azienda Ospedaliera Papa Giovanni XXII	Bergamo	Piazza OMS, 1	24127	800883300

Cette fiche annule et remplace toutes les éditions précédentes.